

BUREAU SYNDICAL DU 20 JUIN 2023 - 10H00
A SAINT PIERRE DE VASSOLS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix heures, le Bureau Syndical régulièrement convoqué en date du 12 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle Hélène LAUGIER à Saint Pierre de Vassols, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de membres du
Bureau
En exercice : 18
Présents et représentés
(mini 10) : 11
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 108
Présentes : 59
Exprimées par pouvoirs : 4
Total : 63

Membres présents :

1 représentant du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 8 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 4 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

2 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 7 voix) : Michel JOUVE (Flassan), Jean-Pierre RANCHON (Sault)

3 représentants des communes (porteurs chacun de 4 voix) : Serge ANDRIEU (Carpentras), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols)

1 membre excusé ayant donné pouvoir : Valérie MICHELIER (Caromb) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Membres du Conseil de Massif invités présents : Alain CONSTANT (Bedoin)

Membres absents/excusés : Georges BOTELLA, Bénédicte MARTIN (Région), Christian MOUNIER (Département), Jérôme BOULETIN (Cove), Alexandre ROUX (Entrechaux), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Frédéric TENON (Malaucène), Roland RUEGG (Brantes) Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Cyril FALQUES (Aurel), Thierry THIBAUD (Savoillans)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Catherine FAYOT, Christian ROECK (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région PACA)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ROUET est nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION POUR D'UTILISATION DU TERRAIN PROPRIETE DU PARC A SAVOILLANS
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX DANS LE CADRE D'UN PROJET
« COLO APPRENANTE » DE TYPE BIVOUCAC DU 25 AU 29 JUILLET 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS DEL 2021/09/21/10 en date du 21 septembre 2021, autorisant le Bureau syndical à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour le syndicat mixte sont inférieurs à 10 000 € HT,

Dans le cadre des activités proposées au sein de ses services Club Jeunes et Centre de Loisirs, la communauté de communes Vaison Ventoux propose aux enfants de ces structures un projet « colo apprenante » sous forme de mini séjour (4 nuits/5 jours) de type bivouac sur la commune de Savoillans. Ces bivouacs compteront 14 jeunes et 4 animateurs, ils seront sous tente et seront installés au cœur du village de Savoillans.

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a donc sollicité le Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour l'occupation temporaire d'un terrain et de locaux situés dans la Ferme Saint Agricole, afin de pouvoir organiser ce séjour.

A cet effet il convient d'établir une convention, afin de permettre l'organisation et le bon déroulement du séjour dans de bonnes conditions de sécurité.

La convention porte sur l'occupation du mardi 25 juillet 2023 au samedi 29 juillet 2023, des lieux suivants, propriétés du Parc naturel régional du Mont-Ventoux :

- Le terrain situé devant la ferme Saint Agricole pour y installer le campement,
- Une partie des bâtiments dénommés « la Ferme », à savoir : salle voutée de l'aile sud et sanitaires attenants, comme lieu de repli en cas de mauvais temps et pour y stoker une partie du matériel, notamment le frigo comprenant les provisions.

La mise à disposition occasionnelle de ce terrain ainsi que des locaux de la Ferme Saint Agricole se fera à titre gracieux.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 18 – Présents : 10 - Pouvoirs : 1 – Votants : 11

Suffrages exprimés : 63 – Pour : 63 - Abstention : 0 – Contre : 0

- APPROUVE le contenu du présent rapport et de la convention annexée ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou son délégataire à signer la présente convention et toutes les pièces subséquentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

**La Présidente
du Parc naturel régional du Mont Ventoux
Conseillère Régionale**

Jacqueline BOUYAC